



TARIF DES PRESTATIONS

• TRANSACTION :

- Les honoraires sont à la charge de la partie prévue dans le mandat.
- Prix de vente inférieur à 100 000 euros : Forfait de 4 000 euros toutes taxes comprises.
- Prix de vente de 100 001 euros à 1 000 000 euros : Honoraires fixés à 4% du prix de vente initial, toutes taxes comprises.
- Prix de vente au-delà de 1 000 001 euros : Honoraires fixés à 3% du prix de vente initial, toutes taxes comprises.
- Une majoration est appliquée, à la charge exclusive de l'acquéreur, en accord avec le mandant, dans le cadre d'une négociation du prix de vente initial, proposé par l'acquéreur et accepté par le vendeur.
- Nos honoraires de négociation sont fixés à 3% du prix de vente initial, toutes taxes comprises.

• VENTE EN VIAGER :

- Les honoraires sont fixés à 10% de la valeur marchande, toutes taxes comprises.

• LOCATION D'UN LOGEMENT D'HABITATION :

Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire
Entremise et recherche locataire	5 € TTC / m ² de la surface habitable	
Visite, Constitution du dossier, rédaction du bail	12 € TTC / m ² de la surface habitable en zone très tendue	12 € TTC / m ² de la surface habitable en zone très tendue
Visite, Constitution du dossier, rédaction du bail	10 € TTC / m ² de la surface habitable en zone tendue	10 € TTC / m ² de la surface habitable en zone tendue
Visite, Constitution du dossier, rédaction du bail	8 € TTC / m ² de la surface habitable dans les autres zones	8 € TTC / m ² de la surface habitable dans les autres zones
Etat des lieux d'entrée location vide ou meublée	3 € TTC/ m ² de la surface habitable	3 € TTC/ m ² de la surface habitable

- Rédaction d'un avenant à la charge du demandeur : nos honoraires sont fixés à 2% du loyer annuel charges incluses, toutes taxes comprises.

Pour les locations exclus du champ d'application de la loi du 6 juillet 1989, les honoraires sont à la charge de la partie prévue au mandat : 20 % HT du montant annuel HT de référence

• GESTION LOCATIVE :

- Nos honoraires de gestion courante sont fixés à 6.67% hors taxes du loyer hors charges, soit 8% toutes taxes comprises.
- Nos honoraires d'intervention spécifique (sinistre, litige, contentieux, constatation, représentation) sont fixés à 180 euros toutes taxes comprises.

TOUS NOS MANDATS SONT A VOTRE DISPOSITION